

Compteur Linky...suite



Dans le précédent bulletin municipal, nous vous informions d'une démarche administrative de la Municipalité pour régler le déploiement des compteurs Linky sur la commune.

Cette démarche se traduisait par un Arrêté suspendant l'implantation des compteurs de type « Linky » sur le territoire et d'un courrier adressé à la **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)** afin de vérifier la régularité du déploiement des compteurs communicants Linky et des traitements des données qu'ils opèrent.

Pour rappel, ces démarches ont été effectuées le 09 juillet 2020, suite à une décision du Conseil Municipal, prise à l'unanimité le même jour.

Le 02 septembre dernier, après examen de cet Arrêté par le service du Contrôle de Légalité de la Préfecture, Monsieur le Préfet informe par courrier, Mr le Maire, de sa demande de **suspension de l'Arrêté** mis en place le 09 juillet 2020.

A ce jour, l'Arrêté interdisant le déploiement des compteurs Linky sur notre commune est retiré.

Dorénavant, il en va de votre propre appréciation en qualité de propriétaire, d'accepter ou de refuser le remplacement de votre compteur électrique par un compteur Linky.

Renseignez-vous correctement sur les conditions d'installation future des compteurs Linky.

Le 09 septembre, voici la réponse quelque peu tardive de la CNIL...

Bonjour Monsieur Olivier GUERRA,

Nous vous remercions de nous avoir contactés.

Vous nous avez fait part de vos préoccupations concernant l'installation et l'usage d'un compteur communiquant Linky. Ces préoccupations portent notamment sur la courbe de charge, le recueil du consentement des clients à la transmission de leurs données à des tiers et sur l'information des consommateurs s'agissant de possibles violations de données personnelles.

Concernant la courbe de charge et le recueil du consentement, nous vous remercions de bien vouloir nous apporter des précisions et des éléments plus concrets concernant des éventuels manquements de la part d'Enedis afin de nous permettre de transmettre vos remarques à nos services répressifs. En effet, la CNIL n'est pas en mesure de pouvoir agir efficacement sur la base de simples préoccupations.

S'agissant de la notification aux personnes concernées d'une éventuelle violation de données personnelles, nous vous précisons que cette action est désormais prévue par le règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette information n'est pas systématique mais obligatoire lorsque l'incident constitue un "risque élevé pour la vie privée des personnes concernées".

Chats errants non stérilisés, un véritable fléau

Les chats errants sans propriétaire font partie de l'environnement à part entière. Ils sont le maillon d'une chaîne écologique dans laquelle ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris et autres nuisibles. Mais en surpopulation, ces chats peuvent entraîner des dégâts sur tout un écosystème et développer des risques sanitaires.

En séance du 15 septembre, le Conseil Municipal a pris en compte les diverses réclamations suite à la divagation des chats et a décidé de compléter la convention déjà existante pour les chiens errants, par une convention concernant les chats. Des contacts sont déjà pris avec des organismes agréés.

Coût de capture et de stérilisation : 120 € /chat

Il en va de la responsabilité des propriétaires de ces animaux, de veiller à leur identification et à leur stérilisation.



POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Le travail conjoint de la Municipalité, des délégués parents d'élèves et de l'équipe pédagogique aura permis d'appréhender la rentrée dans les meilleures conditions possibles pour les petits gardouchois.

Tout a été étudié et mis en œuvre pour respecter le protocole sanitaire au sein de l'école et des salles communales.

Une partie des élus et moi-même étions présents le jour J afin de s'assurer de la cohérence du dispositif mis en place.

A ce propos, je tiens à remercier les agents communaux en charge de l'école, pour leur sérieux et leur implication auprès des enfants.

C'est dans un contexte particulier, avec de nouvelles habitudes que nos écoliers ont repris un rythme scolaire normal.

L'école en quelques chiffres c'est :

- 150 enfants scolarisés
- 140 repas servis par jour
- 2 atsems
- 9 agents communaux
- 3 employées restauration

Le Maire,

Olivier GUERRA

MARCHE DE PLEIN VENT TOUS LES JEUDIS DE 16H à 20H

La Municipalité a choisi d'apporter un service à ses administrés et de promouvoir le commerce de proximité en créant un marché de plein vent.

Soutenez cette action et profitez des produits locaux

- Maraicher
- Etal de crustacés et fruits de mer (à partir de fin septembre)
- Pizzaiolo
- Rôtisserie
- Commerce ambulant de farines, céréales, pâtes et autres produits bio.

LE MOT DU MAIRE

Ne pas jeter sur la voie publique / imprimé par nos soins



Et si nous fabriquions ensemble le plus grand album photo de la Haute-Garonne ?



Depuis 2017, le Conseil départemental a lancé l'opération «Rephotographions la Haute-Garonne».

À partir d'une sélection de cartes postales, le public est invité à reproduire sur le même lieu la même image avec 100 ans d'écart.

Vous êtes amateurs de photographies, vous avez envie de participer vous aussi à cette aventure de collecte ?

Du **1er septembre au 6 novembre** vous avez la possibilité de reproduire une des 345 photos sélectionnées pour cette nouvelle édition.

158 communes de la Haute-Garonne sont ainsi représentées. Comme pour les éditions précédentes, il s'agira de respecter les grandes lignes du cadrage initial.

L'effet avant/après doit permettre de comparer une époque à l'autre.

Retrouvez les 3 clichés centenaires de Gardouch et déposez vos photos via le lien

<https://www.haute-garonne.fr/service/re-photographions-la-haute-garonne>

Les vestiaires, les douches, place à la salle polyvalente

Les travaux s'enchaînent avec la rénovation de la salle polyvalente.

L'entreprise BATI DECO 31 a été choisie pour repeindre la totalité des murs, portes et encadrements des pièces qui composent la salle polyvalente.

L'éclairage des salles a aussi été rénové et le système alarme incendie vérifié.

Une salle prête et agréable pour la rentrée, afin qu'élèves et associations sportives puissent reprendre les activités physiques nécessaires à notre bien-être.

Un grand merci aux agents techniques et aux adjoints pour le suivi des travaux pendant la période estivale.



Montant des travaux : 27 864€

Forum des Associations



C'est dans une ambiance assez particulière que les associations gardouchoises ont répondu présentes au forum organisé par la Municipalité, le samedi 5 septembre.

Le port du masque et le respect des gestes barrières n'ont pas eu raison de l'affluence des futurs adhérents.

Quelques dates à retenir...

2020 est une année très compliquée pour l'organisation des manifestations festives.

Le respect des règles sanitaires (port du masque et distanciation) et l'obligation d'accord de la Préfecture pour le rassemblement de plus de 10 personnes sur le domaine public rendent les organisations de manifestations trop contraignantes pour certains organisateurs.

Après concertation, le Comité des Fêtes a pris la décision d'annuler certaines festivités.

La Monjetade du 11 novembre est annulée pour cette année.

Le Comité des Fêtes espère vous retrouver pour la traditionnelle

Ronde du Muguet - Le samedi 01 mai 2021

Commémoration
du 11 novembre

**Le dimanche
15 Novembre**

La messe : 10h30

Le dépôt de gerbe
11h30

Animations bibliothèque

Venez découvrir les nombreuses animations proposées par Martine

Expo « le développement durable » du 08 /09 au 26/10

La valise thématique « Objectif Mars » du 30 /09 au 29/10

Divers Kamishibais du 26 /10 au 26/11

Retrouvez toutes infos sur le site : www.mairie-gardouch31.fr

Absentez-vous en toute sécurité

Les Brigades de Gendarmerie de Villefranche de Lauragais et de Nailloux sont présentes sur l'ensemble du territoire afin de veiller à votre sécurité

Que vous soyez professionnels ou particuliers, pensez à **signaler vos absences** de plusieurs jours à la gendarmerie la plus proche de votre lieu de travail ou de votre domicile.

Les gendarmes organiseront **des rondes de surveillance** afin de lutter contre les cambriolages.

Ce service est totalement gratuit, il vous suffit simplement de signaler vos périodes d'absences à la gendarmerie.

GENDARMERIE

GENDARMERIE DE
VILLEFRANCHE

05.34.66.69.60

Du lundi au samedi

8h00-12h00 14h00-18h00

Dimanches et jours fériés

9h00-12h00 15h00-18h00

Info Communauté de communes Terres du Lauragais



Lancez-vous dans l'aventure du compostage et du tri du bio déchet

ADOPTEZ UN COMPOSTEUR

Retrouvez toutes les infos

et le guide du compostage sur :

www.terres-du-lauragais.fr

« Environnement » - « Compostage »

Composteurs disponibles au prix de 29.99 €

-En plastique recyclé d'une contenance de 300L (bio seau d'apport + guide de compostage offert).

-A retirer sur prise de rendez-vous, au siège de la Camave (Villefranche de Lauragais).

En option, il peut être livré au domicile par le service gestion des déchets qui forme l'administré, si nécessaire sur l'utilisation de ce dernier.

Justificatifs à fournir : Un justificatif de domicile de - de 3 mois + un chèque à l'ordre du trésor public.

Pour suivre l'actualité de notre commune rendez-vous sur le site : www.mairie-gardouch31.fr